

DEMANDE EMPLACEMENT CABINE 2022

à compléter et à retourner en mairie :

à l'accueil, par courrier, ou mail : mairie@saintaubinsurmer.fr

Date :
Nom Prénom :
Adresse de facturation :
CP Ville :
Tél :
Mail :

Tarif 2022 : 70 € la trésorerie de Ouistreham vous enverra un avis à payer par courrier à votre adresse mentionnée ci-dessus.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de poser sur la plage une cabine à l'emplacement numéro :

J'affirme en outre que cette cabine est strictement conforme aux exigences de l'arrêté du 26 mai 2021 (**consultable sur le site de la mairie, rubrique : cadre de vie**),

J'ai pris connaissance que ma cabine :

- devra être installée entre le 28 mai et le 09 juillet 2022 du lundi au vendredi et le samedi matin. L'installation étant interdite le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés et les jours classés « pont ».
- et retirée impérativement entre le 1^{er} septembre et le 19 septembre 2022, en raison de la grande marée.
- J'accepte que, si ces conditions n'étaient pas remplies, la commune puisse enlever ladite cabine et cela à mes frais. Je sais que pour toute installation nécessitant un passage sur la digue, une clé est à demander à la mairie, et que la borne doit être remise après chaque passage.
- Je recevrai mon autorisation d'installation par courrier courant mai.

Signature :



En vue du concours annuel des cabines de plage,
le 14 août prochain et dans le cadre du Festival mer, nous
encourageons les loueurs à créer une décoration
sur le thème de la mer !